

<p style="text-align: center;"><b>ACTES ADMINISTRATIFS DU DEPARTEMENT</b></p>
---

## **I - DIRECTION DE L'INFORMATIQUE ET DE LA LOGISTIQUE**

- Délibérations de la Commission Permanente du 9 Février 2009

## **II - DIRECTION DE L'ESPACE RURAL ET DU DEVELOPPEMENT LOCAL**

- Arrêté n° SARA/2009-72 portant constitution d'une commission communale d'aménagement foncier dans la commune de Boisset

## **III - DIRECTION DES SERVICES TECHNIQUES**

- Arrêté n° DIST-SGR-2008-25 instituant un système de priorité au carrefour de la RD 1 avec l'ancienne route du Puy-en-Velay située hors agglomération, sur la commune de Chomelix

## **IV - DIRECTION DE LA VIE SOCIALE**

- Arrêté n° 2008/172 – DIVIS fixant le tarif opposable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 du service d'activités de jour, 14 chemin des Mauves, Mons implanté au Puy-en-Velay
- Arrêté conjoint n° 2008/173 – DIVIS fixant le tarif opposable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 du Service d'Adaptation Progressive en Milieu Naturel Le Petit Vienne implanté au Puy-en-Velay
- Arrêté conjoint n° 2008/174 – DIVIS fixant le tarif opposable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 de la Maison d'enfants à caractère social « Les Gouspins / La Rochénégly » implantée au Puy-en-Velay
- Arrêté n° 2008/182 – DIVIS – S.E.M.S fixant les tarifs opposables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 à l'unité de Soins de Longue Durée de l'Hôpital Local d'Yssingaux
- Arrêté n° 2008/183 – DIVIS – S.E.M.S fixant les tarifs opposables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 à l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes – M.A.P.A. « Marc Rocher » à La Chaise-Dieu
- Arrêté n° 2008/184 – DIVIS – S.E.M.S fixant les tarifs opposables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 à l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes « Saint Dominique » de Craponne-sur-Arzon
- Arrêté n° 2008/185 – DIVIS – S.E.M.S fixant les tarifs opposables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 à l'unité de soins de longue durée du centre hospitalier spécialisé « Sainte-Marie » au Puy-en-Velay

- Arrêté n° 2008/186 – DIVIS – S.E.M.S fixant les tarifs opposables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 à l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes « Villa Marie » à Cayres
- Arrêté n° 2008/187 – DIVIS – S.E.M.S fixant les tarifs opposables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 à l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes « Marie Goy » de Vorey sur Arzon
- Arrêté n° 2008/188 – DIVIS – S.E.M.S fixant les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 à la maison de retraite de Coubon
- Arrêté n° 2008/190 – DIVIS – S.E.M.S fixant les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 à l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes « Le Triolet »
- Arrêté n° 2008/191 – DIVIS – S.E.M.S fixant les tarifs opposables à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 à l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes géré par l'hôpital local d'Yssingeaux
- Arrêté n° 2008/192 – DIVIS – S.E.M.S fixant les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 à la maison de retraite du Chambon-sur-Lignon
- Arrêté n° 2008/194 – DIVIS – S.E.M.S fixant les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2009 à la maison de retraite de Saint-Just-Malmont
- Arrêté n° 2009/001 – DIVIS – S.E.M.S fixant les tarifs opposables à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 à l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes à Allègre
- Arrêté n° 2009/002 – DIVIS – S.E.M.S fixant les tarifs opposables à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 à l'établissement hébergeant des personnes âgées à Saint-Paulien
- Arrêté n° 2009/003 – DIVIS – S.E.M.S fixant les tarifs horaires applicables à compter du 1<sup>er</sup> février 2009, pour les interventions de l'association Confédération Syndicale des Familles, domiciliée Maison pour Tous, 43700 Brives-Charensac (Haute-Loire)
- Arrêté n° 2009/004 – DIVIS – S.E.M.S fixant les tarifs opposables à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 à l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes à Saint-Pal-en-Chalencon
- Arrêté n° 2009/005 – DIVIS – S.E.M.S fixant les tarifs opposables à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 à l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes « Résidences Saint Dominique » de Brioude
- Arrêté n° 2009/006 – DIVIS – S.E.M.S fixant les tarifs opposables à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 à l'établissement public d'hébergement pour personnes âgées dépendantes du Monastier-sur-Gazeille
- Arrêté n° 2009/009 – DIVIS – S.E.M.S fixant les tarifs opposables à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 à l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes de Saint-Didier-en-Velay

- Arrêté n° 2009/012 – DIVIS – S.E.M.S fixant les tarifs horaires applicables à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 pour les interventions de l'Association Sainte-Elisabeth, domiciliée 4 avenue Georges Clémenceau, 43000 Le Puy-en-Velay
- Arrêté n° 2009/013 – DIVIS – S.E.M.S fixant les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 de l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes « Maison Saint-Joseph » au Puy-en-Velay
- Arrêté n° 2009/014 – DIVIS – S.E.M.S fixant les tarifs opposables à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 à l'unité de soins de longue durée du centre hospitalier Emile Roux au Puy-en-Velay
- Arrêté n° 2009/015 – DIVIS – S.E.M.S fixant les tarifs horaires applicables à compter du 1<sup>er</sup> février 2009, pour les interventions de l'Association pour le soutien à domicile des personnes âgées, des familles et des handicapés, domiciliée 3 avenue Victor Hugo, 43100 Brioude
- Arrêté n° 2009/016 – DIVIS – S.E.M.S fixant les tarifs à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 à la Maison de Retraite de Rosières
- Arrêté n° 2009/018 – DIVIS – S.E.M.S fixant les tarifs opposables à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 à l'établissement public d'hébergement pour personnes âgées dépendantes à Saint-Julien-Chapteuil
- Arrêté n° 2009/019 – DIVIS – S.E.M.S fixant les tarifs opposables à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 à l'établissement d'hébergement pour personnes âgées dépendantes « Saint Christophe » à Pradelles
- Arrêté n° 2009/020 – DIVIS – S.E.M.S fixant les tarifs s à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 à la maison de retraite de Lantriac
- Arrêté n° 2009/022 – DIVIS – S.E.M.S fixant les tarifs opposables à compter du 1<sup>er</sup> février 2009 à l'établissement hébergeant des personnes âgées dépendantes de Monistrol-sur-Loire